

**Audition de M. Alain ETCHEGOYEN,  
Commissaire au Plan**

*Assemblée plénière du 27 mai 2004*

Monsieur le Commissaire,

C'est avec un grand plaisir que les Conseillers économiques et sociaux de la Région Ile-de-France vous accueillent aujourd'hui, dans cet hémicycle où se déroulent les séances plénières de notre Assemblée.

Je vous suis très reconnaissant d'avoir accepté notre invitation à vous exprimer devant la représentation du monde socio-économique et associatif que vous connaissez bien. Nous nous sommes d'ailleurs rencontrés pour la première fois lors d'une manifestation organisée en Haute-Normandie par le Président du CESR, Nicolas PLANTROU, il y a quelques mois.

Nous connaissons tous ici l'ampleur de la mission qui vous a été confiée par le Premier Ministre lorsqu'il vous a nommé Commissaire au Plan mais nous allons apprécier les informations que vous nous donnerez dans un instant sur cette année passée rue de Martignac.

Comme Jean-Pierre RAFFARIN l'a lui-même indiqué dans ses lettres des 16 avril et 21 novembre 2003, vos responsabilités sont d'autant plus exigeantes qu'elles s'inscrivent dans le cadre plus général de la réforme de l'Etat, à l'heure où sont conduites de profondes réformes comme celle de la décentralisation.

Matignon vous a ainsi demandé de réfléchir au « *nouveau rôle de l'Etat stratège* », c'est-à-dire de favoriser, dans une perspective de long terme, l'adaptation de celui-ci aux nombreuses, et de plus en plus rapides, évolutions économiques et sociales que rencontre notre pays.

Vous avez été missionné pour, je cite, « *transformer le Commissariat en instance de prospective dont la mission serait redéfinie au regard des évolutions de l'Etat et des problèmes auxquels seront confrontés notre société et notre économie dans les années à venir* ».

Pour ce faire, le Premier ministre a fait le choix d'un philosophe venu du Nord, puisque né à Lille.

Je vous ai d'ailleurs croisé dans cette ville il y a quelques semaines, Rubens faisant d'elle une capitale culturelle reconnue.

Enseignant à Coulommiers, à Louis-le-Grand et encore à Gennevilliers, dans les classes terminales techniques d'une ZEP (!), on vous trouve également au CNRS, au Ministère de la Recherche et de l'Industrie. Dans vos proximités professionnelles, au plus près des entreprises, vous rencontrez Pierre GUILLAUMAT, Francis MER, mais aussi Jacqueline de ROMILLY, Martine AUBRY et Claude ALLEGRE. Le temps me manque pour évoquer également la quinzaine de livres dont vous êtes l'auteur, ainsi que vos collaborations avec les chaînes de télévision.

Vous êtes arrivé, en 2003, au Commissariat Général du Plan, pour, comme je l'ai déjà souligné, le recentrer sur la prospective. De ce fait, comme nous avons pu le lire dans un communiqué de presse venant du Commissariat, celui-ci, je cite, « *collaborera avec tous les organismes de prospective pouvant enrichir sa vision des évolutions politiques, sociales, économiques de la société française* ».

Bien sûr, je n'ai pas choisi cette citation par hasard. En effet, l'ordre du jour de notre Assemblée plénière porte sur un rapport de notre Section de la prospective et de la planification relatif à « l'attractivité de l'Ile-de-France à l'horizon 2025 » ; rapport qui débouche, selon nos règles statutaires, sur un projet d'Avis du Bureau du CESR.

Monsieur le Commissaire, je ne vous présenterai pas en détail notre Assemblée qui, vous le savez, est l'assemblée consultative régionale, représentative de la société civile organisée, dont la mission première consiste, comme l'indique la loi, « à *concourir par ses Avis, à l'administration de la Région* ».

J'ai d'ailleurs eu l'occasion, au mois de mars, d'évoquer avec vous le rôle et le fonctionnement du CESR d'Ile-de-France. A ce moment-là, vous accompagnaient Jean BERTHEZENE, Commissaire adjoint, et Philippe HIRTZMAN, chef du service des entreprises et du développement des activités économiques, que je salue aujourd'hui.

Nous retrouvons également, à vos côtés, Catherine MAUBERT, nommée récemment par vous pour s'occuper tout particulièrement de la prospective des relations Etat/collectivités territoriales. Je la salue avec plaisir dans cette nouvelle fonction pour elle.

Pour bien marquer la proximité de nos deux institutions, je veux simplement rappeler que la prospective tient une place importante dans nos Avis. Elle est au cœur des préoccupations de notre Assemblée qui a mis en place, en 1994, la Section de la prospective et de la planification. Elle est composée de 20 conseillers et de 10 personnalités extérieures dont les compétences et les parcours professionnels nous assurent d'un enrichissement important de nos travaux.

C'est d'ailleurs une personnalité extérieure, Claude FLORET qui présentera tout à l'heure le rapport de la Section pour lequel, Robert ROCHEFORT, Directeur du CREDOC et proche du Commissariat, a apporté tout son appui.

Ce souci de traiter, dans une logique prospective, les enjeux auxquels l'Ile-de-France devra faire face dans les années à venir, est un objectif récurrent des travaux de notre Section. Celle-ci a, notamment, préparé des rapports comme : « *Vivre en Ile-de-France en 2025* » (24 juin 1999) ou encore « *Le devenir de l'Ile-de-France à l'horizon 2025* ».

Pourquoi 2025 ? Parce que la Section considère qu'il s'agit du temps nécessaire à la construction d'une génération de citoyens et que c'est la période au cours de laquelle les enfants nés au début du siècle entreront sur le marché du travail. C'est aussi le temps nécessaire pour que les mutations de la société prennent place et influencent en profondeur nos modes de vie, notamment. C'est enfin, en Ile-de-France, le temps utile pour que le Schéma directeur, prochainement en révision, marque le territoire et ses habitants d'une façon forte mais aussi susceptible d'être mesurée et évaluée.

Disposer d'une Section prospective est donc une grande chance car c'est s'assurer d'une démarche permanente en amont des évolutions de notre société et d'une meilleure préparation des décisions que doivent prendre les élus.

Mais c'est aussi permettre à nos onze commissions thématiques de s'ouvrir, elles aussi, vers le long terme, alors que par définition, leurs travaux sont largement inscrits dans les court et moyen termes.

Plus que jamais, nous semble-t-il, les Conseils économiques et sociaux (qu'il s'agisse du national au Palais d'Iéna, qu'il s'agisse de l'europeen à Bruxelles, dont le Président Roger BRIESCH était ici-même il y a quelques semaines, qu'il s'agisse des régionaux), ces Conseils apparaissent comme les instruments d'une meilleure gouvernance de nos territoires. Ils savent se rendre chaque jour plus disponibles, plus pertinents pour éclairer de leurs idées et propositions les décisions des responsables politiques.

L'harmonie est de plus en plus grande entre la démocratie représentative, celle incarnée par les élus, et la démocratie participative, celle qui est représentée par les membres de la société civile organisée que nous sommes.

Cette conviction, nous l'avons exprimée, ensemble avec mes collègues, ici-même, le 25 novembre 2003, à l'occasion de la célébration des 40 ans du CESR d'Ile-de-France. Nous l'exprimerons de nouveau, le 10 juin prochain, avec tous les membres du CES et des CESR qui se retrouveront au Palais d'Iéna pour une journée consacrée à nos assemblées consultatives.

Monsieur le Commissaire au Plan, en terminant ce propos d'accueil et d'ouverture, je tiens à vous assurer de notre volonté d'être partenaire de votre institution, comme d'autres représentants de CESR le sont déjà. Notre souhait est de remplir notre rôle d'éclaireur avec une liberté certaine de pensée et de proposition, le tout s'inscrivant dans les règles légitimes de fonctionnement qui sont celles d'une institution de la République.

Merci à vous et à votre équipe pour votre intervention qui se conclura par le jeu des questions-réponses au terme duquel vous devrez nous quitter.

\*\*\*\*\*